

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Départ de la cheffe du service social

Dans l'intention de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, Mme Nathalie Fiechter a souhaité mettre un terme à son activité de cheffe du service social. Cette décision prendra effet au 31 juillet 2009. Le Conseil municipal a pris acte de la démission de cette collaboratrice, entrée au service de la Municipalité le 1^{er} janvier 2006. Il la remercie de son investissement et souhaite que son futur professionnel lui vaudra plaisir et satisfactions. Le poste de chef/fe du service social sera repourvu par mise au concours.

Baisse du prix du gaz naturel

Au mois de février 2009, le fournisseur de gaz naturel des services techniques de Saint-Imier, la société VITEOS, a fait part d'une baisse du prix du gaz naturel dès le 1^{er} janvier 2009. Cette baisse représente 0.76 cts/ kWh.

Lors de sa séance du 30 avril 2009, le Conseil de Ville de Saint-Imier a accepté une augmentation de la marge sur le prix de vente du gaz de 0.38 ct/ kWh. Les recettes générées par cette décision mettent à disposition des services techniques des moyens financiers destinés au renouvellement du réseau de distribution de gaz. Il convient ici de mentionner qu'environ 30% des conduites existantes datent du début du 20^{ème} siècle ou ont été partiellement assainies au début des années 80 et doivent donc être remplacées à relativement court terme.

De ce fait, le prix d'un kWh de gaz baissera de 0.38 ct/ kWh dès le 1^{er} avril 2009 et passera de 8.04 cts/ kWh à 7.66 cts/ kWh (soit 4.7%). Cette baisse s'explique par l'indexation du prix du gaz à celui du pétrole par les producteurs de gaz naturel. Chaque augmentation ou baisse du prix du pétrole entraîne une variation similaire du prix du gaz **avec un décalage de 3 à 6 mois en général.**

Comparé au mazout, le gaz conserve ses avantages, tels qu'une taxe CO2 moins élevée (charge réduite sur l'environnement lors de sa combustion), des coûts plus faibles pour l'installation, l'entretien et la maintenance, ainsi que des économies de place (pas de citerne).

(cm)

Saint-Imier, le 6 mai 2009